

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

### Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

### Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUECCI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VECO 001-523/19/CT**

### **■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'Association du Technopôle Marseille Provence pour le lancement de son programme d'animation 2019 - Approbation d'une convention DPEATSV 19/17580/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Technopole Marseille Provence, campus, pôle de recherche scientifique et zone d'activités dédiée à l'innovation technologique, est aujourd'hui au cœur d'une dynamique de requalification urbaine et économique portée conjointement par deux directions opérationnelles de la Métropole Aix-Marseille Provence, la Direction Générale Adjointe du Développement Economique&Attractivité et la Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme et de la Stratégie Territoriale.

#### **Chiffres clefs Technopole Marseille Provence**

170 entreprises dont 50 start-up – 4000 salariés dont 660 chercheurs, 2000 étudiants

Plusieurs leaders hi-tech de l'économie productive métropolitaine : Provepharm, TraXens, etc

Deux grandes écoles d'ingénieurs : Ecole Centrale Marseille et Polytech Marseille (AMU)

8 laboratoires de recherche publique et plateformes technologiques associées

Un écosystème complet de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes : Incubateur Impulse / Pépinière Marseille Innovation / Pôle de compétitivité Optitec

Nouvelles implantations et salariés prévues à horizon 2022 : + 350 salariés minimum

Malgré le nombre déjà important et croissant de ses salariés à horizon 2020 (+ 350 nouveaux salariés minimum), le Technopole reste à ce jour dépourvu d'une association de zone structurée et dotée d'une véritable équipe de permanents, à l'instar des autres associations de zones d'activités du territoire ou villages d'entreprises (Athélia à La Ciotat, Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée, etc).

Afin de fédérer cet écosystème technologique riche et unique et mener à bien les projets indispensables au fonctionnement d'un site de cette envergure en lien avec la mobilité ou l'économie circulaire, les acteurs majeurs du Technopole ont déposé le 6 juin 2019 les statuts de l'Association du Technopole Marseille Provence Château-Gombert et proposé une feuille de route à mettre en place dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2019, porté par le recrutement d'un équivalent temps plein.

L'association composée à ce jour par les membres fondateurs rassemblant les grandes structures historiques du site, l'Ecole Centrale Marseille, Aix-Marseille Université, Marseille Innovation, mais aussi les représentants des clubs d'entreprises ne disposant pas d'équipe salariale, ainsi que le représentant d'une entreprise innovante née de l'écosystème qui installe aujourd'hui son siège et ses 50 employés sur le site, a établi une feuille de route ambitieuse pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2019 :

- Fédérer les acteurs du Technopole autour d'une démarche de réflexion collective
- Préciser ses modes de gouvernance et son modèle économique pour les années suivantes
- Animer l'écosystème technopolitain
- Mettre en place deux projets concrets sélectionnés par son Bureau en lien avec l'amélioration du fonctionnement du site (mobilité, collecte et recyclage des déchets, etc...)

Le budget prévisionnel 2019 de la feuille de route de l'Association du Technopole Marseille Provence Château-Gombert pour le 2<sup>ème</sup> semestre est de 47 000 euros. Il est proposé de soutenir le lancement de l'Association du Technopole Marseille Provence à hauteur de 66% pour son année de création soit un montant de 31 000 euros.

**Signé le 24 Septembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019**

**Budget prévisionnel 2019**  
Création de l'association : juin 2019

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Animation générale (ST ou ETP)	15 000	
Frais Comptabilité	2 000	
Projets	30 000	3 000
Adhésions membres		5 000
Valorisation RH Ecole Centrale Marseille (présidence)		3 000
Valorisation autres membres fondateurs		6 000
<b>Subvention Métropole AMP</b>		<b>31 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47 000</b>	<b>47 000</b>

Taux subvention année création N : 66%

La création d'une véritable association de zone sur le Technopole, dotée d'un permanent, est un outil précieux au service du bon fonctionnement du site dans un contexte de fort développement (nouvelles implantations, nouveaux salariés, etc). Les actions proposées par l'Association Technopole Marseille Provence Château-Gombert prennent par ailleurs tout leur sens par ailleurs dans le cadre des projets de requalification des espaces publics du cœur de Technopole programmés par la Métropole sous maîtrise d'ouvrage SOLEAM pour 2021 qui ont également fixé la mobilité comme l'une de leurs priorités thématiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**Signé le 24 Septembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019**

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- L'intérêt de soutenir la création de l'association du Technopole Marseille Provence et la mise en place de sa feuille de route 2019 dans le contexte de développement urbain et économique du Technopole Marseille Provence
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique de la Métropole d'Aix-Marseille Provence inscrites dans son *Agenda du développement économique* délibéré en 2017.

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Est approuvée l'attribution d'une subvention de 31 000 euros à l'Association du Technopole Marseille Provence Château-Gombert pour la mise en place de sa feuille de route 2019.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière avec l'Association du Technopole Marseille Provence Château-Gombert ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

**Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est habilité à signer la dite convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B320 - Chapitre 65 – Nature 65748 – fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

**Signé le 24 Septembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019**